



# Comité d'Établissement du 26 février 2015

## Situation production

3269 moteurs ont été expédiés en janvier.

705 moteurs incomplets sur le mois dernier.

Les transports spéciaux de notre responsabilité s'élèvent à 15 298 €.

Type	Mars 2015				
	Sem 10	Sem 11	Sem 12	Sem 13	Sem 14
<b>C 8</b>	15	29	23	30	20
<b>C 9</b>	9	7	13	6	4
<b>C 10</b>	25	10	14	25	8
<b>C 11</b>	78	104	101	60	107
<b>C13</b>	64	47	42	57	45
<b>C 13 €6</b>	32	26	30	25	19
<b>C13 Bi-stadio et C16</b>	7	7	7	7	7
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>230</b>	<b>210</b>	<b>210</b>

Les prévisions pour les mois à venir sont les suivantes, avec un certain degré d'incertitude :

- Avril : 3737 moteurs
- Mai : 3052 moteurs

Suite à une commande de moteurs gaz, il est envisagé de remettre en place 4 personnes en 2x8 et 2 en nuit fixe sur le « box gaz » dès la semaine 11.

Tous les contrats intérimaires et prêt Garchizy sont maintenus jusqu'à fin mars dans un premier temps.

### Répartition :

	Intérimaires	Garchizy
<b>Usinage</b>	52	4
<b>Montage</b>	89	2
<b>Logistique</b>	8	
	<b>149</b>	<b>6</b>

## Avis consultatifs

- **Mise en sécurité du site :** Le SNI-UNSA est favorable à la sécurisation du site sous réserve du visionnage des écrans de contrôle par les membres du CHSCT afin de vérifier que les caméras ne filment ni les abris fumeurs, ni les accès aux bâtiments.

- **AGV** : Le SNI-UNSA est favorable à cet investissement dès lors qu'il n'y a pas d'impact sur les emplois puisque toutes les personnes concernées seront reclassées.  
Nous rappelons également qu'en CHSCT, nous avons émis un avis favorable sous réserve de la finalisation des paramétrages liés à la sécurité (distance de freinage, distance et délais de détection d'obstacle, ...).

## Informations DIRECTION

- **Déclaration personnes handicapées** : Les 85 bénéficiaires représentent 96,98 unités, avec minoration de 29,5 unités liée à l'âge des bénéficiaires. Aucune pénalité pour l'entreprise qui respecte les obligations légales.
- **WCM** : M. YAMASHINA viendra auditer notre établissement les 23, 24 et 25 mars.
- **Problème bulletin de paie** : Un problème au niveau de la prime de montage apparaît sur les bulletins de paie de février. En attendant une régularisation, un acompte sera versé aux salariés concernés.

## QUESTIONS SNI-UNSA

### 1. Départs

Nous demandons l'embauche des intérimaires suite aux départs en retraite qui ont eu lieu sur 2014 et qui restent à venir sur 2015.

De plus nous demandons que les personnes qui font valoir leurs droits à la retraite soient détachées comme tuteurs afin de transmettre leur savoir et leurs compétences, comme le prévoit l'accord de génération en vigueur dans notre établissement.

**Réponse** : *"Nous avons la volonté d'embaucher en septembre 2015, mais uniquement si les volumes sont suffisant pour nous permettre de le faire.*

*Pour les départs en retraite, nous essayons d'assurer une transition quand cela est possible."*

### 2. FPT Academy

Comptez-vous relancer une nouvelle session FPT Academy cette année ?

**Réponse** : *"Nous ne l'envisageons pas pour cette année. Si nous devons embaucher, ce sera suite à des périodes d'intérim."*

### 3. Service médical

Le Code du Travail prévoit un 3ème poste d'infirmier dès lors que nous dépassons l'effectif de 1400 personnes.

Afin de garantir vos engagements, à savoir notamment de dispenser une formation de spécialisation santé au travail, sans que cela ne nuise au service pour autant, nous demandons le recrutement d'une 3<sup>ème</sup> personne.

**Réponse** : "Nous ne recruterons pas de 3<sup>ème</sup> infirmier(e)."

**Le SNI-UNSA dénonce fermement cette décision qui risque de dégrader progressivement la qualité de notre service de santé au travail.**

### 4. Audit qualité

Pouvez-vous nous faire un point sur l'audit qualité qui s'est déroulé semaine 7 ?

**Réponse** : "Ce n'était pas un audit officiel car il a été réalisé à la demande de la qualité centrale. Nous n'avons aucune anomalie majeure, en outre 12 anomalies mineures ont été relevées. Cet audit est donc plutôt positif."

### 5. Job posting

Qui a été retenu pour le poste en métrologie ainsi que pour le poste d'animateur WCM Montage ?

**Réponse** : "Suite au test pour la métrologie, 3 salariés ont ensuite passé un entretien aux Ressources Humaines. La validation se fera dès la semaine prochaine.

**Concernant le poste d'animateur WCM Montage, nous sommes toujours dans la période des tests.**"

### 6. Finances

Nous entendons des rumeurs concernant des postes qui deviendraient prochainement vacants au service finance.

Qu'en est-il réellement ?

**Réponse** : "M. MATHOREL et M. CLEMENTE ont décidé de quitter l'entreprise et seront remplacés prochainement respectivement par une personne venant d'Italie (salarié du groupe), et une personne extérieure au groupe recrutée sur le marché de l'emploi et qui prendra ses fonctions fin mars."

### 7. Bâtiment S1

Est-il envisagé un investissement de rénovation et d'entretien du bâtiment S1 ?

En effet, ce bâtiment se trouve dans un état de vétusté et de délabrement avancé.

**Réponse** : "Nous travaillons sur des solutions alternatives (location, ...), mais nous n'envisageons pas de rénover ce bâtiment."

## 8. Changements organisationnels

Pouvez-vous nous donner quelques explications concernant les changements organisationnels CNH Industrial communiqués par la lettre de Richard Tobin dans le mail du 20 février?

Quelles conséquences cela aura-t-il sur notre établissement ?

**Réponse** : *"C'est un changement d'organisation interne au groupe qui est divisé en régions et dont la responsabilité pour la partie EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) est confiée à Derek NIELSEN. Le nouveau responsable de la marque est Giovanni BARTOLI et la responsabilité du manufacturing à Tom VERBATEN.*

*C'est un changement organisationnel qui n'aura aucune incidence au niveau de notre entreprise."*

---

**Suite à l'intervention d'une organisation syndicale, la Direction a demandé aux syndicats de mener une enquête auprès des salariés du montage pour savoir s'ils sont favorables ou non aux 5 minutes d'échauffement.**

**Le SNI-UNSA a insisté sur le fait que ce n'est pas à nous de prendre la responsabilité d'une mesure dont nous ne sommes pas à l'origine.**

**La Direction a finalement décidé d'arrêter ce projet sans plus d'explication.**

**Nous déplorons fortement que notre Direction décide de façon unilatérale de mettre en place ou de supprimer des actions sans tenir compte de la pertinence de ses choix.**

**Nous déplorons également qu'une organisation syndicale se batte contre les mesures visant à réduire les troubles musculo-squelettiques.**